

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 01 décembre 2020

**Présents :** Mrs DUVAL, LALISOU, BESSE, JOUSSELY, MAURANGE, MONDOUT, LAUTIER, Mme DEZAUTEZ, M.MASSIAS, Mmes LACROIX, FEYDI et M. MONTASTIER

**Excusées :** Mme STUHLER (procuration à M. DUVAL), Mme GAYOU (procuration à M. MAURANGE) et Mme BENARD (procuration à M. LALISOU)

Convocation : le 24 novembre 2020

Secrétaire de séance : M. MASSIAS Gilles

La séance a été ouverte à 20h30

## Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour la création et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de MILHAC DE NONTRON

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2020, les conseils municipaux sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'autorisation. Pour que chacun puisse s'exprimer librement, il propose un vote à bulletin secret, ce qui est accepté par le conseil municipal dans son intégralité.

Après dépouillement des votes, le Conseil Municipal a délibéré de la manière suivante :

Présents : 12 Représentés : 3 Absent : 0

Pour : 5 voix

Contre : 8 voix

Abstention : 2 voix

## Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin de faire face aux dépenses de fonctionnement courantes ainsi qu'aux factures concernant les projets d'investissement, il est nécessaire de renouveler notre ligne de trésorerie, d'autant que la commune est dans l'attente du versement de subventions ou de la perception du FCTVA. Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie existante, et maintient le montant à hauteur de 100 000 €, afin de faciliter les opérations de mandatement

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 12 Représentés : 3 Absent : 0

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

## Subventions 2020

Le Conseil Municipal clôture l'attribution des subventions aux associations communales. Il décide par ailleurs d'encourager une association nouvellement créée « Team Mini 24 ». De plus, au vu de la crise sanitaire et des difficultés engendrées, des sommes ont été exceptionnellement versées à d'autres associations comme l'AFM.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 12 Représentés : 3 Absent : 0

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

## Assurance statutaire du personnel CNP 2021

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de renouveler le contrat d'assurance de la CNP pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 12 Représentés : 3 Absent : 0

Pour : 15 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### Décisions modificatives au budget

Il est nécessaire de procéder à 3 virements de crédits en investissement suite aux travaux de voirie (+ 2.000€) , en prévision de la mise aux normes des WC publics dans le bourg (+ 3000 €) et pour le cimetière en vue de l'acquisition d'un nouvel ensemble de cases pour le columbarium et du lancement de la reprise des tombes abandonnées (+ 6.000€). Ces sommes sont déduites du programme acquisition immobilière.

En fonctionnement, ce sont 10.000 € qui sont répartis sur différents articles comptables :  
produits de traitement = + 400 € / fournitures d'entretien = + 500 € à cause de la désinfection renforcée des classes / fournitures de voirie = + 3.500 € / terrains = + 400 € / bâtiments = + 1.300 € du fait que la façade du préau face à l'aire de sports refaite / point à temps = + 2.600 € correspondant à 2t complémentaires / fournitures administratives = + 300 € / remplacement de personnel = + 1.000€ pour cause d'arrêt maladie

Ces sommes sont déduites des dépenses imprévues et des charges exceptionnelles

Le conseil municipal approuve :

Présents : 12 Représentés : 3 Absent : 0

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

#### Classement de chemins dans la voirie communale

M. le Maire rappelle que les caractéristiques de certains chemins ruraux sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation depuis plusieurs décennies, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

Le Conseil Municipal donne son accord au classement d'un chemin de 440 m de long à Larret dans la voirie communale et donne tous pouvoirs à M. le Maire afin de procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 12 Représentés : 3 Absent : 0

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

#### Création d'un poste par avancement de grade

Suite au tableau de proposition d'avancement de grade, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 12 Représentés : 3 Absent : 0

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

#### Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2019 du SIAEP de la Chapelle Faucher-Cantillac

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport en mairie et rappelle qu'il est à la disposition de tous les usagers.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 12 Représentés : 3 Absent : 0

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

### Projet d'animation de la vie sociale :

2 élèves avaient assisté à une première réunion, le compte-rendu ainsi que la présentation ont été fournis au Conseil. Tout le monde pense que c'est une bonne idée, mais que cela reste encore flou : des notions générales qui donc ne sont pas assez précises. Ce projet semble très global et pas assez concret.

Les élus communaux souhaitent d'abord aider les 20 associations existantes, notamment en 2021, vu que les activités de la plupart ont été interrompues avec la crise sanitaire.

En revanche, la commune est favorable à la diffusion de questionnaires auprès de la population, la collecte pourra se faire en mairie, tout comme l'affichage qui pourra être relayé dans les commerces ; enfin le foyer rural sera mis à disposition si des réunions publiques doivent avoir lieu.

### Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Au niveau de l'aire de sports : les utilisateurs trouvent leurs marques (enfants de l'école, centre de loisirs), il faudrait peut-être envisager la construction de WC publics à proximité
- Bâtiment rue des écoles : le r-v avec Soliha, chargé de la réflexion sur l'aménagement des lieux s'est tenu le 19 novembre, il propose donc d'y déménager l'Agence Postale et de créer 2 logements locatifs, une réunion de présentation à tous les élus est fixée au vendredi 4 décembre à 20h30 au foyer
- WC publics dans le bourg : restructuration, le chantier démarre dans une semaine
- Cimetière : le columbarium va s'agrandir puisque 5 nouvelles cases vont être implantées. La reprise des tombes abandonnées va démarrer
- Eglise : le nouveau matériel de sonorisation a été installé et l'association Georges Rocal a réglé à la commune sa participation à cet investissement
- Marché hebdomadaire du vendredi : le marché du vendredi qui tombe le jour de Noël et de l'An sera décalé au mercredi précédent, on accueille aussi un nouveau producteur de légumes
- Ecole : un nouveau protocole a été instauré à la rentrée de Toussaint, et le brassage des classes n'est plus admis, par conséquent des plateaux repas ont été mis en place pour les CP dans leur classe. L'inspectrice d'académie a proposé un rendez-vous le lundi 7 décembre aux 2 maires du RPI afin de discuter des effectifs et de la répartition des niveaux lors de la prochaine rentrée
- Commission santé : la psychomotricienne a commencé à pratiquer son activité les lundis après-midi
- Commission communication : les articles pour le prochain bulletin ont été demandés aux associations pour la fin du mois de novembre, une première réunion a eu lieu le 28 octobre, la suivante est le 02 décembre
- Restructuration du service technique : l'un des agents quitte le service le 09 décembre, suite à demande de mise en disponibilité. Il faut définir le profil de la personne qui va le remplacer en partie, et qui sera embauchée sous forme de contrat emploi compétence par la CCPN
- SMCTOM : réunion des maires sur la redevance incitative le 10 décembre
- Agriculture : demande des services départementaux de réaliser plus de prélèvements au niveau de la chasse
- L'ensemble des manifestations ont été annulées, le 11 novembre a été célébré de manière restreinte, aucune mobilisation n'est envisageable pour le Téléthon mais une urne sera disponible à la mairie

Séance levée à 23h45